

Lycée Gustave Eiffel
143 Cours de la Marne,
33800 Bordeaux
05 56 33 83 00
Ce.0330028b@ac-bordeaux.fr

CONSEIL d'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance du 04/07/24

Membres titulaires : (attention c'est la liste de 2022)

	Présent / Absent	
M. LEN - Représentant de l'administration - Proviseur - Président du conseil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme DIOT - Personnel invité permanent - Provisseure adjointe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. PICON - Représentant de l'administration - Gestionnaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme PERRIN - Représentant de l'administration - CPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. MAURIANGE Dominique – Représentant de l'administration - DDFPT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. BŒUF Gilles – Conseil Régional	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme JACQUINET Claire – Conseil Régional	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme CHOPLIN Camille – Mairie de Bordeaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M CAZAUX Olivier – Métropole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. VIGUIE Flor- Personnel d'enseignement et d'éducation – Liste Alternative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. MARTIN Lionel - Personnel d'enseignement et d'éducation – Liste Intersyndicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme VIZCAINO Chrystel - Personnel d'enseignement et d'éducation – Liste Intersyndicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. GINESTEL Olivier - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste Intersyndicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. REILLER Alain - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste Intersyndicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. LUGAGNE Thomas - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste d'Union	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme KROMWELL Laurence - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste d'Union	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme LETOURNEUR Christine - Représentante ATSS - Personnel administratif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme GIGAUD Delphine - Représentante ATSS - Personnel laboratoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme MICHAUD Pamela - Représentante ATSS - Personnel laboratoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. EISENBACH-LARREZET - Représentant des parents d'élèves - FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme DEVAUX - Représentant des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. SOL Dominique - Représentant des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. ADOLIN Francis - Représentant des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme RAIMI Carole - Représentante des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme BENOHR Ariane – Représentante des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. BLONDEL Erwan – Représentant des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. HUET Tom – Représentant des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme OLIVIER Noémie – Représentant des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. MOJICA Victor – Représentant des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme RICCIO - Personnel invité permanent - Provisseure adjointe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. LAMOUREUX Régis – Personnel invité permanent - DDFPT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres suppléants :

Mme JOBARD Dominique - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste Intersyndicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme BIDEGARAY Oyana - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste Intersyndicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme MASSONE Martine - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste Intersyndicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. TONUITI Stéphane - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste Intersyndicale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. LADRIERE Michael - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste d'Union	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme CREVISEY Isabelle - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste d'Union	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. LONDEIX Olivier - Personnel d'enseignement et d'éducation - Liste Alternative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme KALWANSINSKA Karolina - Représentante ATSS - Personnel de cuisine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. BERNARD Philippe - Représentant des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme GLASSON Mélanie - Représentante des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. LAFON Francis - Représentant des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme MAKHLOUFI Virginie - Représentante des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme CAUMONT Caroline - Représentante des parents d'élèves – FCPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme DUPONT Léanne – Représentante des élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

M. LADOIRE Remi – Représentant des élèves
Mme PAILHES-HOLZACH – Représentante des élèves
Mme SISSOKO Souko – Représentante des élèves

10 membres sont présents, le Conseil d'Administration extraordinaire du 4 juillet 2024, ne demande pas de quorum.
Ledit conseil débute à 17h40.

Ordre du jour :

A. Affaires éducatives et pédagogiques

- A.1 Approbation du compte-rendu du CA du 18 juin 2024
- A.2. Inventaire du chef d'établissement et du secrétaire général, des travaux immobiliers qui seraient à réaliser à l'horizon 2032
- A.3. Proposition par l'établissement d'un phasage des travaux des bâtiments A et B prenant en compte la pratique de l'EPS à destination de la collectivité territoriale
- A.4. Nouveau règlement intérieur
- A.5. Projets pédagogiques et éducatifs
- A.6. Programmation CESC

B. Affaires administratives et de fonctionnement

- B.1. Budgets voyages
- B.2. Marché denrées alimentaires 2025
- B.3. Dotation crédits globalisés
- B.4. Avenant contrat Lacroix portes automatiques
- B.5. Acceptation de dons des élèves
- B.6. Admissions en non-valeur
- B.7. Adhésion groupement technique SSI
- B.8. Autorisation de recrutement des AED
- B.9. DBM pour vote
- B.10. Convention ERASMUS+ FCIL 2024-2025
- B.11. AQUITAPRO - recrutement des personnels administratifs
- B.12. AQUITAPRO - autorisation de paiement de vacances pour lesséminaires
- B.13. AQUITAPRO - paiement de vacances administratives
- B.14. Bilan Gala
- B.15. Bilan des voyages 2023-2024
- B.16. Convention ANCV
- B.17. Dévolution des logements de fonction
- B.18. Acceptation de don pour l'UNSS
- B.19. Acceptation de don MINK
- B.20. Convention SAM
- B.21. Adhésion Lycopantis

Présidence : Monsieur LEN - chef d'établissement

Secrétaire de séance : Mme Devaux représentante FCPE

A - Affaires éducatives et pédagogiques

M. LEN informe que le lycée à obtenu :

- un 3ème professeur documentaliste à la rentrée, titulaire donc définitif
- un 5ème CPE , définitif
- le 3ème adjoint qui reste pourvu mais qui est provisoire

A.1 Approbation du compte-rendu du CA du 18 juin 2024

Il manque des échanges dans le CR qui a été remis.
Le vote est reporté à la séance du prochain CA.

A.2. Inventaire du chef d'établissement et du secrétaire général, des travaux immobiliers qui seraient à réaliser à l'horizon 2032

M. LEN présente l'annexe A2 : Inventaire CE et SG des travaux sur 7 ans CA du 02072024.

C'est un état des lieux de l'avancement des travaux des 2 nouveaux bâtiments et un inventaire sur plusieurs années de ce qui est à réaliser. Il a été fait par M. LEN et M. PICON.

Il souhaite le transmettre au vice-président, au président de Région et au directeur des constructions. Il a rendez-vous avec M. JOLIE, qui est le directeur des constructions de la Région, pour faire un point et une visite du chantier, le 5 août ou début septembre.

M. LEN précise que chaque année, il participe à une réunion en maintenance. Et que chaque année, ce tableau permet de faire un point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Le tableau est complété au fur et à mesure.

A noter :

- Actuellement tous les travaux sont suspendus. Il y a arrêt de chantier. La Région est en procédure de renoncement et d'appel d'offre complémentaire pour notifier un nouveau façadier. En effet, le peu des façades qui a été posée sera complètement démonté. Les placo intérieurs seront complètement démontés car pourris. Pour cela il faudra démonter les radiateurs, la plomberie, l'électricité etc.
- Point 1 - Livraison du bâtiment A, planifiée pour juin 2026
- Point 2 - Livraison du bâtiment B, planifiée pour juin 2027. La décision de le raser et de le construire en ossature métallique a été prise. Il est prévu que la construction dure 1 an.
- Point 6 - M. LUGAGNE souhaiterait que la rénovation des salles H 14 et H15 soit ajoutée aux salles H11 et H12. Car se sont des champignonnières.
- Point 11 - À l'issue des travaux, le labo PCSI du bâtiment B sera vidé et récupéré. Il pourra être utilisé comme salle de permanence, de Khôlle ou de détente pour les élèves.
- Point 19 - M. LUGAGNE exprime une opposition à la suppression de la cafétéria qui est le seul endroit de vie des élèves. Il précise qu'il n'y a rien à part ça dans le lycée. Le déplacement des 3 bureaux des CPE n'est pas remis en cause eu égard aux conditions de travail : espaces sombres, non ventilés (pas de fenêtres) et risques psychosociaux des personnels.

M. LEN précise l'idée : cloisonner la salle actuelle de cafétéria, en face des bureaux des CPE, pour aménager des bureaux pour les CPE. Un aménagement des bureaux actuels des CPE à l'intention des élèves pourrait être envisagée. La possibilité d'en faire des petites salles de travail élève ou un accueil parent est évoquée. Il précise également qu'il n'est pas envisagé de toucher à la cafétéria des élèves ou à la MDL. La salle dénommée « cafétéria » étant en réalité la salle « cyber ».

- Point 66 - Un parking vélo couvert est demandé.
- Point 92 et 93 - Ils ont été ajoutés pour qu'une rénovation des bâtiments H et Ferbos, soit planifiée pour septembre 32 et 34, car les bâtiments se dégradent. M. LUGAGNE précise que les anciennes portes qui n'ont pas encore été remplacées ont la moitié des carreaux cassés : H6, 7, 12, 13, 14, 15, 16, 18. Ceci qui pose de gros problèmes d'isolation.
- M. LUGAGNE demande d'ajouter une proposition à l'inventaire : la possibilité de garer les voitures le long du lycée, rue Ferbos.
- Une professeure fait remarquer que la salle des professeurs des très sombre et que les conditions de travail sont mauvaises.
- M. LADRIÈRE évoque les risques psycho-sociaux liés au fait de travailler dans des bâtiments sombres et peu ventilés pour les bâtiments proches de la zone de chantier. Mme DIOT précise que la demande de reculer la zone de chantier à son minimum afin de redonner de la lumière aux laboratoires qui sont en bas, a été faite depuis longtemps.

Il est à noter qu'il va y avoir un gros chantier qui n'est pas indiqué sur ce document mais qui est obligatoire : l'accessibilité du lycée aux personnes porteuses de handicap. Sur deux ou trois ans, le lycée devrait être rendu accessible assez largement aux personnes handicapées.

M. TAULEMESSE précise que pour le bâtiment rue Ferbos, la rampe d'accès aux personnes porteuses de handicap, qui donne sur une porte extérieure condamnée car elle menace de s'écrouler, oblige l'accès par les escaliers. Par ailleurs, seul l'ascenseur du bâtiment F fonctionne actuellement.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

M. LEN transmettra donc le document A2 .

A.3. Proposition par l'établissement d'un phasage des travaux des bâtiments A et B prenant en compte la pratique de l'EPS à destination de la collectivité territoriale

Cf : annexe A3 - plan de masse EPS et Travaux.pdf

Document réalisé par M. LEN sous contrôle de M. MAURIANGE, de M. DECHAIINE

De juin 2024 à juin 2025, le chantier devrait redémarrer dès que les attributions seront faites. Actuellement, le chantier est dans un état très, très dégradé.

A noter :

- De juin 24 à juin 25
 - La destination du bâtiment G, ne change pas.
 - La cour d'honneur, est notée "dangereuse" pour la pratique sportive.
 - Le CDI beaucoup trop petit pour 3600 apprenants et 3 professeurs.
 - Le bureau de l'équipe d'EPS et les vestiaires fille et garçons sont considérés comme exploitables pour rentrer 2025.
 - Les préfa provisoires et l'ancien parking vélo qui est transformé en salle de danse/"steep", sont considérés comme difficiles d'exploitation.
 - reprise éventuelle du chantier du bâtiment A
- De juin 25 à septembre 25. Ce sera certainement de juin 26 à septembre 26, ce qui décalera tous les travaux d'un an.
 - Les déménagements sont envisagés sur des grandes vacances.
 - Une fois le bâtiment B libéré, il sera détruit pour être reconstruit.
 - Pendant les grandes vacances de 2025 à 26, le rez de chaussé du gymnase, bâtiment G, est aménagé pour les PTSI. La musculation et les DCG restent à l'étage.
 - Restructuration des cours carrée et d'honneur pour la pratique de l'EPS. Travaux indépendants des bâtiments A et B.
- De septembre 25 à juin 26 (septembre 26 à juin 27)
 - Construction du bâtiment B après démolition totale.
- De juin 26 à septembre 26 (juin 27 à septembre 27)
 - Transfère des Bac SI et NSI, CPGE PCSI et PTSI, des DDFPT dans le bâtiment B
 - Bâtiment G sera entièrement dédié à l'EPS, sur 2 niveaux, avec
 - des vestiaires fille et garçon en bas et en haut
 - 2 salles de sport en haut
 - 1 grande salle en bas.
 - Aménagement d'un bureau EPS, d'un magasin pour le matériel et de vestiaires fille et garçon sur l'ancien parking à vélos.
 - Dans le CDI actuelle, il est prévu d'aménager 4 salles pour recevoir les CPE, GE, DCG qui seront dans le même local que les DSCG. = pôle compta-gestion.
 - Les terrains de volet actuels seront équipés d'algéco qualitatifs qui recevront le CDI. C'est préfabriqué et ça peut être monté sur site pendant les mois d'été.
- Fin des travaux estimée à 2027

Le lycée a déjà programmé au moins, 3 transferts qui n'ont pas eu lieu.

M. LEN a pris la décision de commander le matériel et les lignes de maintenance, à installer dans les nouveaux bâtiments, qui peuvent se démonter et se transférer facilement.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

Sur le programme initial, le président de Région a ajouté : 500.000 + 900.000 + 500.000 = 1900.000 €.

M. LEN ne sait pas si cette somme à été ajoutée sur l'enveloppe de bâtiment A uniquement ou si les 12 millions du coût total des travaux (bât A + B) ont déjà été dépensés alors que le bâtiment B n'a pas été commencé.

A.4. Nouveau règlement intérieur

Cf : annexe A4-RI 2024 205 03 07 2024.pdf

Ajout des éléments suivants après une première lecture par la cellule juridique du Rectorat :

- Suite au mail du MEN du 21 mars 2021, sera ajouté dans le préambule une partie concernant la protection fonctionnelle des personnels.
- Article 6 dont le titre était « lutte contre le harcèlement », devient « lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement ».
- Article 6, conformément à l'article L106 du code de l'éducation, ajout de la phrase : « En cas de signalement d'une situation de harcèlement scolaire, le chef d'établissement doit appliquer les mesures visant à lutter contre le harcèlement dans son établissement. Ces mesures doivent permettre de prévenir l'apparition de situation de harcèlement, favoriser leur détection par la communauté éducative et apporter une réponse rapide et coordonnée. Elles doivent aussi permettre d'orienter les victimes, les témoins et les auteurs. Ces mesures sont propres à chaque établissement et se traduisent par un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement. » A été ajouté : «toutes les formes de harcèlement ».

Ajout des éléments suivants suite aux demandes des élèves et de leur famille :

- Article 9, les heures d'ouverture et de fermeture du portail rue Ferbos seront précisées : « le portail sera ouvert 5 minutes avant et 5 minutes après la sonnerie. Au-delà de ces horaires, les élèves doivent sonner »
- Article 25, il était écrit que « les sanctions disciplinaires concernant les atteintes aux personnes et aux biens et les manquements graves et d'obligations des apprenants seraient inscrites au dossier administratif de l'apprenant. Elles sont prononcées par chef d'établissement ou le conseil des disciplines et peuvent être associées d'un sursis total ou partiel. » C'est remplacé par « les sanctions...peuvent être associées d'un sursis »

Le vote du CA va permettre au lycée d'envoyer le RI à la division des affaires juridiques du Rectorat qui va en vérifier chaque terme et donner son accord ou ses préconisations.

Les professeurs remercient pour les nouveaux horaires. Ils remarquent que le seul moment où il n'y a pas les 5 minutes entre les cours est entre les horaires de 12h à 13h et 13h et 14h. Est-il prévu qu'aucune classe n'ait de cours entre midi et 14h ? Mme DIOT répond que la direction va faire son possible pour qu'il n'y ait pas de cours avec changement de classe entre ces 2 horaires.

Mme DIOT précise que les nouveaux horaires ont été rentrés dans le logiciel de TBM pour que les horaires des trams et des bus soient adaptés. Kéolis a été informé également.

La FCPE s'inquiète au sujet des horaires trains. Certains arrivaient à « moins 10 » de chaque horaire. Si c'est maintenu, il va être impossible aux élèves d'arriver à l'heure en classe car il n'y a qu'un train par heure sur certaines lignes. On ne peut pas demander aux élèves de se lever à 5h du matin pour arriver à 6h50 dans le but d'être à l'heure en classe à 7h55.

Mme DIOT indique que la SNCF sera informée.

La FCPE propose qu'une enquête soit faite auprès des élèves en début d'année scolaire, soit par le lycée, ce qui serait le mieux, soit par la FCPE, pour déterminer le nombre d'élèves qui pourrait avoir des difficultés avec les horaires.

Comme ceci n'apparaît pas dans le règlement intérieur, la FCPE demande si dans le protocole Phare, un article concernant les élèves en situation de harcèlement pourra être ajouté, indiquant que l'établissement sera attentifs à ce qu'un élève en situation de harcèlement ne soit pas placé dans la même classe que son/ses harceleur.s, l'année suivante. De même, si des élèves doivent être changés de classe, que ce ne soit pas l'élève qui est harcelé, mais l'élève harceleur qui change.

Mme DIOT indique que l'an prochain, l'équipe PHare s'agrandit et que le protocole sera modifié dans ce sens.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

A.5. Projets pédagogiques et éducatifs

Cf : Annexe A5.1-Tableau des projets 2024 2025 CA du 2 juillet 24.pdf

M. LEN explique que les fiches projets ont été reconduites et permettent de faire des statistiques sur les projets 2024-25, qu'il présente, avec des pourcentage approximatifs :

- 20 % de projets culturels
- 20 % de voyages
- 20 % de projets pédagogiques
- 10 % de projets autour de la santé
- 10 % de projets scientifiques disciplinaires
- 17 % de projets écocitoyens
- 5 % de projets sportifs
- 2 % autres projets

M. Beltramini présente globalement les 96 lignes qui correspondent à 89 projets validés et indique la répartition des actions par rapport aux 4 axes du projet d'établissement. Une grande majorité des projets concerne la réussite et l'épanouissement des élèves. L'excellence vient en deuxième position. Les actions en rapport avec une politique culturelle et citoyenne ambitieuse sont très minoritaires. L'axe 4 n'est donc pas assez représenté.

Il y a une demande de projets pédagogiques plus importante que l'année dernière.

M. LADRIÈRE indique la difficulté de choisir un axe, de cocher les bonnes cases. M. LEN propose de faire paraître toute l'arborescence dans le document à remplir en ligne.

M. LEN précise que tous les projets votés en juin ne sont pas forcément mis en place notamment à cause des mutations de professeurs.

S'il doit y avoir un arbitrage les critères qui seront regardés sont :

- l'équité,
- l'équilibre sur les différents niveaux, sur les différentes classes ,
- le nombre d'élèves concernés par rapport au prix.
- un ratio pourcentage du budget par rapport au pourcentage d'élèves concernés

Le formulaire sera à nouveau mis en ligne à la rentrée. Et d'autres projets pourront être déposés mais seront regardés attentivement en fonction des fonds qui seront disponibles.

La FCPE demande s'il serait possible au lycée de communiquer sur ces projets pour montrer le dynamisme des enseignants et de l'établissement. C'est un élément qui pourrait être pris en compte par les organismes de presse qui classes les lycées, chaque année. Mme DIOT explique que le nouveau site internet doit pouvoir le permettre.

M. LEN envisage qu'une synthèse de ce qui a été fait, en quelques pages, soit effectuée et soit mise sur le site.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

A.6. Programmation CESC

Cf : annexe A6-Programmation CESCE pour le CA du 2 juillet 2024.pdf

M. BELTRAMINI présente le programme et indique qu'il a été travaillé en plusieurs temps avec les équipes pédagogiques, les parents, les partenaires. Légalement le programme doit être déroulé sur 3 ans pour qu'on puisse en mesurer les effets. Les actions du CESC ont été alignées sur les 3 niveaux et les 3 parcours : Environnement, santé, citoyenneté.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

A.7. Calendrier des stages

Secteur tertiaire - RAS

Secteur industriel - modification à apporter :

- Stage terminal du 4 novembre au ...
- Remplacer NTME par BAC pro MELEC

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

La FCPE demande des informations au sujet des stages de 2nde :

- 84% des élèves ont trouvé un stage
 - en stage, environ 65 à 70 % des élèves
 - en SNU, environ 10 élèves
 - en séjours linguistiques 3 ou 4 élèves
- 16% des élèves n'ont pas trouvé de stage et n'ont pas été accueillis par l'établissement qui a obtenu une dérogation car le lycée est un gros centre d'examen.

Les stages ont été trouvés

- par les élèves dans la plupart des cas
- il y a eu également des offres de stage effectuées par des parents d'élèves et des entreprises : 4 ou 5
- une douzaine d'élèves ont trouvé leur stage via le site « un jeune une solution »

B. Affaires administratives et de fonctionnement

B.1. Budgets voyages

1- Stockholm - M. SAJEAUX

Annexe B1.1

Vote Pour à l'unanimité

7- Munich - Mme SALDOU

Annexe B1.7

Vote Pour à l'unanimité

Vote Pour à l'unanimité

13- Vigo - M. FERNANDEZ

Annexe B1.13

Vote Pour à l'unanimité

2- Seville - M. BIGN

Annexe B1.2

Vote Pour à l'unanimité

8- Bilbao - Mme ROSSIGNOL

Annexe B1.8

Vote Pour à l'unanimité

14- Nieporet - M. RAYMOND

Annexe B1.14

Vote Pour à l'unanimité

3- Paris - Mme KIELTYKA

Annexe B1.3

Vote Pour à l'unanimité

9- Vieux-B. - Mme GROLET

Annexe B1.9

Vote Pour à l'unanimité

15- Paris - M. LONDEIX

Annexe B1.15

Vote Pour à l'unanimité

4- Paris - Mme BECQ

Annexe B1.4

Vote Pour à l'unanimité

10- Gavarnie - M. DELMAS

Annexe B1.10

Vote Pour à l'unanimité

16- Paris - Mme STEINER

Annexe B1.

Vote Pour à l'unanimité

5- Paris - M. SOM

Annexe B1.5

Vote Pour à l'unanimité

11- St Lary - M. DELUCHE

Annexe B1.11

Vote Pour à l'unanimité

6- New York - M. LADIÈRE

Annexe B1.6

Vote Pour à l'unanimité

12- Font Romeu - M. DECHAINE

Annexe B1.12

B.2. Marché denrées alimentaires 2025

Cf : annexe B2

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.3. Dotation crédits globalisés

Cf : annexe B3

Dotation de 19.800€ pour complément de manuels scolaires, droit de reproduction, stages entreprises, projets d'établissement, autres dépenses pédagogiques. Effectif retenu pour le calcul : 3.600 élèves.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.4. Avenant contrat Lacroix portes automatiques

Cf : annexe B4

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

La région n'accepte pas de renouveler des manuels qui ont moins de 5 ans.

B.5. Acceptation de dons des élèves

Cf : annexe B5

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.6. Admissions en non-valeur

Ceci correspond à des familles qui n'ont pas pu régler leur facture de cantine. Valeur totale de 2.746,64€

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

M. LEN précise que le fond social est sollicité dans un certain nombre de cas.

B.7. Adhésion groupement technique SSI

Cf : annexe B7

Le lycée Montesquieu est porteur du groupement.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.8. Autorisation de recrutement des AED

Cf : annexe B8

Le chef d'établissement demande l'autorisation de recruter 16,5 postes d'AED, pour le cas où une dotation supplémentaire était obtenue. 15,5 sont recrutés chaque année.

Cette année beaucoup des AED sont maintenus : 14 ou 15 personnes sur 21. L'année dernière seuls 4 EAD sur 21 avaient été maintenus.

Les recrutements sont quasiment finis.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.9. DBM pour vote

Cf : annexe B9

Prélèvement sur fonds de roulement de 10.000€ pour régler une facture d'un montant.39.800€.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.10. Convention ERASMUS+ FCIL 2024-2025

Cf : annexe B10

La subvention est passée de presque 1.000.000€ à 648.962€. Le nombre d'étudiants qui en bénéficiera passera donc de 120 à environ 80, selon la destination choisie.

Avant Erasmus octroyait des bourses, aujourd'hui ce sont des sommes.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.11. AQUITAPRO - recrutement des personnels administratifs

Cf : annexe B11

Le dispositif fonctionne avec un poste mis à disposition par Mme la Rectrice et 1,6 postes sur fonds propre. M. LEN demande l'autorisation de recruter 2 postes à 100 %. Il précise que 150.000€ supplémentaires ont été demandé à Erasmus. Tous les ans Erasmus fait un point sur ce qui a été utilisé ou pas. Il récupère les budgets qui n'ont pas été utilisés et les redistribue. C'est dans ce cadre que M. LEN a fait la demande de 150.000€ supplémentaires.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.12. AQUITAPRO - autorisation de paiement de vacances pour les séminaires

Cf : annexe 12

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.13. AQUITAPRO - paiement de vacances administratives

Cf : annexe 13

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.14. Bilan Gala

Cf : annexe 14

Gala des prépa BCG et BSCG

Le lycée a donné 1.500€.

M. LUGAGNE s'interroge sur la nécessité pour le lycée de faire un don de 1.500€ alors que l'événement est excédentaire de 3.500€. Est-ce que c'est l'objectif de cet événement ? Ne faudrait-il pas revoir à la baisse l'an prochain ?

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

La FCPE fait le parallèle avec le bal des terminales, organisé par la MDL et dont elle vient d'obtenir le bilan :

- dépenses
 - location de la salle - 1890€
 - dj - 460€
- gain - 180€
- participants - 90
- 2 grandes salles ont été louées à la Rock School Barbey
- le bal s'est finalement tenu dans une petite salle
- les billets étaient à 5€, 7€ pour les non adhérents
- finalement les billets ont tous été remboursés par la MDL

La MDL n'est pas du tout rentrée dans ses frais notamment à cause des problèmes causés par le CVL qui voulait diriger sans pour autant agir ou être en responsabilité. Plusieurs d'actions malveillantes se sont produites.

Pour l'an prochain, il faudrait être attentif à ce que le CVL n'intervienne pas dans l'organisation du bal des terminales.

Peut-être qu'une subvention du lycée pourrait-être envisagée pour l'année prochaine ?

B.15. Bilan des voyages 2023-2024

1- Oxford

Annexe B15.1

Vote Pour à l'unanimité

3- St Lary

Annexe B15.3

Vote Pour à l'unanimité

5- Stockholm

Annexe B15.5

Vote Pour à l'unanimité

2- Paris

Annexe B15.2

Vote Pour à l'unanimité

4- Santander

Annexe B15.4

Vote Pour à l'unanimité

6- Vieux Boucau

Annexe B15.6

Vote Pour à l'unanimité

B.16. Convention ANCV

Cf : annexe B16

Cette convention permet d'encaisser les chèques vacances utilisés par les familles pour régler les voyages scolaires.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.17. Dévolution des logements de fonction

Cf : annexe B17

Les personnels qui en bénéficient par nécessité absolue de service sont :

- 1 proviseur
- 2 adjoints
- 1 gestionnaire
- 1 fondé de pouvoir
- 3 agents de maintenance
- 2 CPE

Si le logement d'adjoint rue Ferbos n'est pas occupé, il sera mis en location, comme précédemment.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.18. Acceptation de don pour l'UNSS

Cf : annexe B18

C'est un père qui paie pour la participation de son enfant à un tournoi d'échecs.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.19. Acceptation de don MINK

Cf : annexe B19

Dons qui permettront à des élèves d'aller aux championnats du monde de la « Robocup » à Eindhoven en juillet. Après démarchage des élèves la totalité des dons s'élève à 1.600€.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.20. Convention SAM

Cf : annexe B20

Convention entre le lycée Montesquieu et le lycée Eiffel pour le traitement de la paie des agents territoriaux.

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

B.21. Adhésion Lycopantis

Cf : annexe 21

Concerne l'adhésion au logiciel permettant de payer les khôlles pour les prépas, pour un montant de 200€

Vote : Contre	0 voix
Abstention	0 voix
Pour	10 voix

C. Questions diverses

Bilan des contrats pactes 2023-2024 :

- 99 parts de pactes ont été utilisés
 - 23,5 pour les projets pédagogiques innovants,
 - 24,5 pour la difficulté scolaire,

- 12 pour les découvertes des métiers,
- 20 pour des remplacement courte durée,
- 7 pour les élèves à besoins particuliers
- 1 pour les options
- 2 pour les stages de réussite en voie pro
- 2 pour la spécialisation pro
- 2 pour la consolidation SPS
- 3 pour le décrochage
- 2 pour le lien établissement-entreprise

Pour les remplacements de courte durée, les pactes ont été quasiment totalement utilisés. Il ne manque que 2 h à 2 enseignants. Des pactes de remplacement ont été utilisés pour pallier l'absence d'enseignant lors de surveillances d'examens. Soit 4h fois 2 professeurs.

Certains enseignants ont fait 2 pactes de RCD. Il est autorisé d'en cumuler jusqu'à 3 au plus.

Une partie des professeurs à cumulé plusieurs pactes.

M. REILLER précise qu'initialement, prendre un pacte RCD permettait d'accéder aux autres pactes. Ça a été annulé pour cette année mais normalement pour l'année à venir, les enseignants devront obligatoirement prendre des RCD pour avoir le droit d'accéder aux autres types de pactes.

Les élèves de 2nde étaient en stage du 17 au 29 juin. Quel suivi de stage a été envisagé ?

M. BELTRAMINI explique que les professeurs principaux de 2nde ont décidé que les élèves seraient vus 5 minutes pour faire un bilan de leur stage/SNU/séjour linguistique, par leur professeur principal de 1ère, lors de la rentrée ou de la pré-rentrée. Aucun compte rendu écrit ne sera demandé aux stagiaires.

C'est donc un oral de 5 minutes sans exigence particulière, devant le professeur principal, mais pas devant la classe, qui sera demandé.

Aucun suivi des 492 élèves partis en stage, n'a été demandé pendant le stage, les professeurs étant soit en surveillance d'examen, soit en oral d'examen, soit en correction. Les conventions signées obligent les entreprises à indiquer les absences.

L'établissement a essayé de faire en sorte que les professeurs n'aient pas à s'occuper de ça, à part pour relancer éventuellement les élèves qui n'auraient pas trouver de stage. Tout à été fait par le secrétariat du lycée, par M. TAULEUMESSE.

Point photocopies

Le parc a été installé entre 2021 et 2022.

- Il y a 7 copieurs en libre-service pour environ 1.000.000 de copies :
 - 3 en salle des profs - 2.800.000 copies
 - 1 dans le secteur sciences - 550.000 copies
 - 1 en secteur CPGE à Ferbos - 8.000 copies
 - 1 dans le secteur industriel - 350.000 copies
 - 1 dans le secteur tertiaire - 90.000 copies
- Il y a également :
 - 1 au CDI
 - 3 copieurs en libre-service au GCA
 - des copieurs dédiés au service administration :
 - 1 proviseur
 - 1 scolarité
 - 1 gestionnaire
 - 1 DDFPT industriel
 - 1AQUITAPRO
 - 2 vie scolaire
- Il y a 2 copieurs grand tirage
- Chaque professeur peut utiliser les copieurs en libre-service avec son code personnel.
- Nombre de pannes de l'origine au 27 mai 2024 :

○ 32 en salle des profs	○ 1 au CDI	○ 0 à AQUITAPRO
○ 2 à Ferbos	○ 5 au GCA	○ 75 % des pannes sont survenues en salle des professeurs.
○ 1 en sciences	○ 4 au secrétariat	
○ 1 en tertiaire	○ 2 à l'intendance	
○ 1 en industriel	○ 1 en vie scolaire	

- Les pannes :
 - remplacement d'une courroie
 - nettoyage pour ôter la poussière ce qui avait altéré la qualité de l'impression
 - des photocopies trop claires
 - beaucoup de bourrages papier
- Les 2 personnes ressource sont :
 - Mme RIVIÈRE qui gère les pannes et les consommables
 - M. LAENÈQUE qui gère les cartouches et ramettes de papier tous les matins entre 6h et 7h.
- Le toner :
 - le système envoie la demande en fonction du nombre de copies qui reste à faire. Le nombre de copies étant important, une demande d'augmentation de ce nombre de copies a été demandé.

Comment le dépannage de réseaux informatiques s'effectue-t-il ?

Ce sont les agents du Conseil Régional qui interviennent, après qu'une demande d'intervention ait été faite par le lycée.

M. REILLER déclare qu'on manque de techniciens de maintenance par rapport à l'importance du parc informatique. À la Région ils ont l'assistance de plateformes à distance et d'au moins 10 techniciens de maintenance alors qu'ils ont moins d'ordinateurs qu'au lycée.

L'ensemble des listes représentatives du personnel regrette le grand manque de techniciens de maintenance informatique sur place.

Protocole en cas de panne au 01 septembre 2024 :

Signaler la panne à M. Francis MARTIN qui en informe les chefs de travaux pour les secteurs concernés ou un adjoint pour les secteurs d'enseignement généraux.

L'adjoint et les 2 chefs des travaux devront faire les tickets. Eux seuls auront accès à la plateforme de SOS PC.

M. LADRIÈRE précise qu'en bac pro MELEC, les élèves ne peuvent pas travailler sur les environnements connectés parce qu'il n'y a pas de wifi. Ils ne peuvent pas faire les TP.

Les professeurs indiquent qu'ils sont obligés de travailler avec leur propre téléphone portable pour avoir une connexion internet parce qu'un accès local à internet leur a refusé. Ces problèmes de réseau empêchent l'utilisation des photocopieurs et vidéoprojecteurs.

Comment le dépannage du matériel s'effectue-t-il ?

M. LUGAGNE indique que lorsque les professeurs signalent une défaillance sur un matériel, il ne se passe rien.

Il y a beaucoup de salles dans lesquelles

- des écrans sont en panne
- des ordinateurs ne peuvent pas être allumés car le bouton poussoir est enfoncé

En salle des profs, aucun des 2 ordinateurs n'est utilisable.

Il demande qu'une tournée d'inspection générale soit effectuée avant la rentrée pour faire un état des lieux.

M. LEN déclare qu'une tournée d'inspection générale du parc informatique sera faite au 1^{er} septembre.

Site internet du lycée

Auparavant, chaque professeur référent d'une formation, avait des codes d'accès qui lui permettaient de modifier ses pages à loisir mais pas celles des collègues. Ce n'est plus le cas. Ces pages ne sont plus actualisées. Ce qui est le meilleur moyen de tuer un site internet, selon M ; LUGAGNE.

Lorsqu'on veut effectuer une modification il faut effectuer une demande à M. MOREAU puis envoyer le texte des modifications à apporter. Ce texte est ensuite soumis au chef d'établissement qui valide ou invalide. C'est trop lourd.

M. LEN va demander à l'entreprise comment faire pour que des modifications de texte soient possibles sans que le format soit modifié, pour que les différentes pages présentant les formations ne soient pas discordantes.

Fin de séance 20h20